

FORÊTS.

merciale: Nouvelle-Ecosse, 5,000,000; Nouveau-Brunswick, 9,000,000; Québec, 100,000,000; Ontario, 70,000,000; Provinces du Nord-Ouest (Manitoba, Saskatchewan et Alberta), 11,000,000; Colombie-Britannique, 100,000,000. Ces chiffres forment un grand total, pour le Canada, de 295,000,000 d'acres.

Réserves forestières.—Dans les Provinces maritimes, Québec, Ontario, et la plus grande partie de la Colombie-Britannique, l'administration des forêts est sous le contrôle provincial; mais les forêts des terres publiques des provinces du Nord-Ouest et de la zone des chemins de fer de la Colombie-Britannique, sont sous le contrôle du gouvernement fédéral. Depuis de longues années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont adopté la politique de mettre de côté des réserves forestières, dans le but d'assurer un approvisionnement permanent de bois de construction, de maintenir des conditions favorables à un approvisionnement d'eau permanent, et de protéger les animaux, poissons et oiseaux vivant dans les limites de ces réserves. Grâce aux lois qui se sont succédé, la superficie des réserves forestières du Canada s'est augmentée de 7,413,760 acres, en 1901, à 152,833,955 acres en 1914. Sur ce total, 107,997,513 acres sont situés dans la province de Québec, 14,430,720 dans Ontario, et 2,474,240 dans la Colombie-Britannique, sous le contrôle du gouvernement provincial, et 27,931,482 acres dans les terres sous la juridiction fédérale au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la Colombie-Britannique.¹

Les réserves forestières fédérales sont distribuées comme suit: Manitoba, 2,606,400 acres; Saskatchewan, 6,195,706 acres; Alberta, 16,711,776 acres; Colombie-Britannique 2,417,600 acres. La plus vaste réserve est celle des Montagnes Rocheuses en Alberta, qui couvre 11,656,320 acres. Dans la plupart des cas, l'administration actuelle des réserves forestières est un peu plus importante qu'un service de prévention et de contrôle des feux de forêts, surtout à cause de la nomination de gardes-forestiers, de la mise en force des réglementations préventives contre l'incendie, et l'adjonction d'accessoires contre l'incendie; mais on prend actuellement des mesures, spécialement par l'instruction et l'entraînement d'experts forestiers, pour soumettre graduellement les terres forestières du Canada à une administration plus scientifique et plus rémunérative.

Essences forestières du Canada.—Voici une liste des principales essences forestières du Canada, suivant leur ordre d'importance en ce pays:

Ontario et Québec.		Provinces du Nord-Ouest et Montagnes Rocheuses.	
Nom populaire.	Nom botanique.	Nom populaire.	Nom botanique.
Epinette blan.	<i>Picea canadensis.</i>	Epinette blan.	<i>Picea canadensis.</i>
Pin blanc.	<i>Pinus Strobus.</i>	*Tremble.	<i>Populus tremuloides.</i>
Sapin-baume..	<i>Abies balsamea.</i>	*Peupl.-baume	<i>Populus balsamifera.</i>
Pruche. . . .	<i>Tsuga canadensis.</i>	Pin gris. . . .	<i>Pinus divaricata.</i>
		Epinette noire	<i>Picea mariana.</i>
		Epinetterouge	<i>Larix americana.</i>

¹ Pour renseignements sur la Législation des Réserves Forestières, adoptée par le gouvernement canadien, voir l'Annuaire du Canada, 1906, p. xvii-xviii, et 1911, p. xvi.